

Administration communale



1 rue Neuve
L-9353 Bettendorf

AVIS AU PUBLIC

Concerne : **Nouvelle fixation du tarif d'inscription aux cours d'enseignement de langues organisés par la commune de Bettendorf.**

Par la présente il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 20 octobre 2021, point 3, le conseil communal a décidé

- de fixer à **50 €** le tarif annuel d'inscription par cours d'enseignement de langue organisé par la commune de Bettendorf à partir de l'année scolaire 2021/2022 ;
- d'abroger la décision du conseil communal du 29 septembre 2003 par laquelle il décide de fixer à 40 € le tarif annuel d'inscription aux cours d'enseignement de la langue luxembourgeoise dans la commune de Bettendorf à partir de l'année scolaire 2003/2004.

Cette décision a été approuvée par Mme la Ministre de l'Intérieur en date du 11 janvier 2022, référence 83bxf8bf0/NH.

Bettendorf, le **27 JAN. 2022**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

le secrétaire communal,




Pascale Hansen


Mireille Schlechter